

ffgolf®

Fédération Française de Golf



ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF DE PONT ROYAL

<p>CONVENTION ASSOCIATION SPORTIVE – ACADEMIE GOLF PROVENCE VINCENT GAVET</p>

Cette convention fait suite au projet établi le 17 mai 2005 entre le Golf de Pont Royal, le prestataire de l'enseignement et l'Association sportive du golf de Pont Royal. Elle est en vigueur à ce jour et régit les relations entre l'Association sportive et l'académie AGP (Académie Golf Provence) représentée par Vincent GAVET.

Préambule :

Cette convention concerne la prise en charge des jeunes élèves de l'académie AGP ou membres du golf de Pont Royal dont la limite d'âge est fixée à 16 ans révolus (jusqu'à minime 2).

Il est convenu ce qui suit,

L'Association sportive s'engage à :

- Mettre en place et prendre en charge une équipe de jeunes (- de 13 ans (poussins), benjamins et minimes) en vue de représenter le club de Pont Royal lors des compétitions par équipe ou individuelles au niveau régional et national.
- Equiper gratuitement d'une tenue vestimentaire (Polo, casquette et coupe-vent) les juniors intégrés à cette équipe.
- D'organiser dès le début de l'année en collaboration avec l'AGP, le programme des compétitions de championnat dans lesquelles nos équipes seront engagées. Elle reste seule et unique responsable des engagements pour des compétitions extérieures dont elle a décidé la prise en charge.
- De préparer en concertation avec l'académie AGP, le programme d'entraînement et de préparation spécifique de l'équipe « juniors »

- De prendre en charge tout ou partie des frais relatifs aux déplacements de l'équipe, sous réserve du budget disponible géré le capitaine juniors (hors frais de transport).
- Fournir gratuitement les balles de practice pour l'entraînement des jeunes **en dehors des cours de l'académie AGP**, sous conditions suivantes :
 1. Le junior doit être inscrit à l'école de golf ou faire partie de « l'équipe Juniors » ou être membre licencié du club.
 2. Il doit avoir obtenu le Drapeau BLANC
 3. Les balles seront fournies à raison d'un maximum d'une carte de 12 seaux par semaine pour les membres de l'équipe « juniors » et d'une carte par mois pour les autres joueurs. Pour obtenir une nouvelle carte, le junior devra ramener sa carte périmée au pro shop. (Il ne sera toléré qu'une perte de carte par année.)
 4. Cette carte sera nominative et ne pourra en aucun cas être utilisée par une autre personne. Toute faute contraire à cette règle entrainera la suspension immédiate et définitive de cet avantage.
- Offrir un carnet de parcours aux jeunes ayant réussi le passage du Drapeau BLANC
- D'organiser chaque année une compétition désignant le champion du club « Juniors »
- D'intégrer tout au long de la saison dans le calendrier des compétitions, un classement « Juniors » net et brut avec remise de prix.

L'Académie AGP s'engage à :

- Procéder en début de saison (octobre), à l'appel de la cotisation Association sportive en même temps que celle de l'école de golf et de la licence FFG. Le montant de cette cotisation sera déterminé chaque année par l'AS et reversé au trésorier de l'association sportive au plus tard fin décembre.
- Fournir au secrétariat du golf au plus tard le 15 novembre, la liste complète nominative des jeunes qui ont acquittés leur cotisation AS et License FFG.
- L'académie AGP organisera le passage des « Drapeaux » et des « l'OPEN » au moins 1 fois par année (au printemps).
- Elle devra fournir au secrétariat du golf et au capitaine « juniors » la liste complète des résultats et ce, dans la semaine qui suit l'épreuve.
- Elle organisera 2 compétitions réservées aux jeunes de l'académie AGP, l'une en décembre, l'autre en juin. Elle se chargera de l'organisation complète de ces

Compétitions incluant collation et dotation. En fin de journée, les parents seront invités à une réunion d'information sur le semestre à venir, présentée par le capitaine « Juniors » ou un représentant de l'AS.

- L'académie AGP se réunira avec les responsables de l'AS (Président et Capitaine juniors) au plus tard fin décembre pour:
 1. Présenter l'ensemble des élèves de l'année en cours, avec évaluation de leur niveau, potentiel et motivation.
 2. Etablir le projet d'enseignement de l'année à venir,
 3. Proposer la liste des jeunes à intégrer par l'AS dans l'équipe « juniors »
 4. Définir en accord avec l'AS, les objectifs à atteindre pour l'équipe Juniors et les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre.
 5. Présenter un planning de formation spécifique « Equipe Juniors » pour la préparation des jeunes durant la période hivernale
- Elle devra être en mesure de proposer aux parents qui le souhaitent, tout au long de l'année, des stages complémentaires (payants) pour préparer les jeunes aux différentes épreuves qui leur seront proposées (Drapeaux, OPEN, championnats).
- L'académie AGP devra transmettre à l'AS ainsi qu'au capitaine « Juniors » toutes informations (courriers, e-mail etc...) transmises par les instances fédérales ou autres clubs, relatives aux juniors et qui lui aurait été remises en dehors des structures administratives du golf de Pont Royal.
- Aucune décision et aucun accord ne peut être prit par l'académie AGP engageant l'Association sportive sans validation préalable du capitaine juniors ou du président de l'AS

De son coté, **Le Golf de Pont Royal** s'engage à :

Donner l'accès gratuit au parcours de golf pour les jeunes jusqu'à 9 ans révolus, sous réserve :

- Qu'ils soient inscrits à l'école de golf de Pont Royal
- D'être licenciés à Pont Royal
- Qu'ils soient accompagnés par une personne adulte autorisée (green fee ou membre)
- Qu'ils aient obtenus le DRAPEAU JAUNE

D'accueillir sur le parcours les jeunes de 10 à 18 ans, sous réserve pour eux :

- D'acquitter un green fee « junior » ou,
- D'acquitter la cotisation annuelle « Membre Juniors »
- De bénéficier de l'accès libre (Non accompagné) au parcours en étant titulaire du DRAPEAU DE BRONZE.
- Sinon d'accéder au parcours accompagné par une personne adulte autorisée (Green fee ou membre).

Cette convention prend effet à la date indiquée ci-dessous et après signature de l'ensemble des intéressés.

Sa validité s'achève à la date de fin de contrat entre le Golf de Pont Royal et l'académie AGP.

Fait à Pont Royal, le 1er février 2008

Convention signée par :

Jean Marie Casella, Directeur du golf

Vincent Gavet, Responsable de l'académie AGP

Greg Caster, Président de l'Association Sportive

Robert Million, responsable « Juniors »